

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 28 janvier 2021

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat va-t-il entendre et prendre en compte les revendications des cafetiers-restaurateurs ?

Pour que les aides aux cafetiers-restaurateurs soient à la hauteur de leurs besoins, les calculs de prise en compte des frais incompressibles doivent s'effectuer sur les années 2018-2019 et non sur l'année 2020.

A cause de la pandémie de coronavirus, l'année 2020 a été perdue et elle est donc non représentative. Or, le choix de l'année de référence peut faire passer le montant des aides du simple au double.

En outre, le collectif d'établissements de la restauration du canton de Genève a élaboré récemment un manifeste qu'il a communiqué aux partis politiques.

Les revendications des cafetiers-restaurateurs sont les suivantes :

1. Paiement des RHT pour les employé.e.x.s, incluant les charges patronales à 100% (y compris LAA, AMC, LPP, etc.).
2. Financement des charges incompressibles (taxe professionnelle communale, autorisation de manifestations (PCTN), taxes, téléphone, internet, assurances, location de matériel (machines à carte, frigo, système de caisse), électricité, chauffage, etc.).
3. Financement des loyers quel que soit la décision du/de la propriétaire.
4. Financement d'un revenu décent pour les exploitant.e.s (APG).

En cas d'ouverture avec des mesures sanitaires restrictives, le collectif d'établissements de la restauration du canton de Genève réclame :

1. Le paiement des RHT pour les employé.e.x.s, incluant les charges patronales à 100% (inclusion de toutes les assurances, LAA, AMC et LPP).
2. Le financement des charges incompressibles en compensation proportionnée à la perte de capacité de chaque établissement.

Au vu de ce qui précède, je remercie le canton de Genève de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. *Le Conseil d'Etat entend-il répondre favorablement aux mesures légitimes et urgentes demandées par le Collectif d'établissements de la restauration dans le canton de Genève ?*
2. *Le Conseil d'Etat va-t-il accorder à la pétition du Collectif d'établissements de la restauration la priorité qu'elle réclame ?*